

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



PROVES – VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI  
AU SBHG  
45, RUE PAULE RAYMONDIS  
A TOULOUSE**

**LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 A 17 HEURES 30**

\*\*\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués** : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), M. Pierre JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

**Avaient donné pouvoir** : Mme Nicole VAYROU à M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à M. Philippe PLANTADE, Mme Véronique DOITTAU à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) à M. Michel BOUYSSOU

**Etaient absents excusés** : Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA) Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et Nicole MIQUEL-BEYLAUD et M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

**Assistaient également à la réunion** :

Mmes Nadine GARDIN et Anne GALIVEL et MM. Philippe LAPERCHE, Sylvain MACE et Alexandre TARRIDE (SBHG)

Philippe PLANTADE constate l'atteinte du quorum et ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 29 mars 2023,
- Compte rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du CGCT,
- Vote du Budget Supplémentaire 2023 (Décision modificative n°1),
- Point sur la mise en place de la GEMAPI,
- *Modification de la structure des effectifs – Suppression de deux postes d'adjoints techniques et d'un poste de technicien territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, (retirée)*
- Convention avec l'Association CPIE-TERRES TOULOUSAINES en vue de la poursuite de l'animation scolaire sur le thème de l'Eau,
- Avenant n°11 à la convention de partenariat avec l'association Le Relais pour la mise en place de chantiers d'insertion portant sur le nettoyage et la valorisation des berges de l'Hers et de ses affluents,
- Point sur les études et travaux,
- Point sur l'animation du SAGE Hers-Mort Girou,
- Questions diverses.

### 1. Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 29 mars 2023 :

*Adoption à l'Unanimité*

### 2. Compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du CGCT /

DEC 2023-3 : Travaux et missions techniciens de rivière – PPG 2023 - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

DEC 2023-4 : Programme d'entretien et de restauration de l'Hers et de ses affluents pour l'année 2023 – Demande de subvention à la Région Occitanie,

DEC 2023-5 : Programme d'entretien et de restauration de l'Hers et de ses affluents pour l'année 2023 – Demande de subvention au Département de la Haute-Garonne,

DEC 2023-6 : Etude de pré localisation des Zones Humides du Bassin Versant Hers Girou - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à la Région Occitanie,

DEC 2023-7 : SAGE Hers-Mort Girou – Formalisation d'un marché complémentaire dans le cadre de l'étude des eaux pluviales du Bassin Hers-Mort Girou - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

DEC 2023-8 : Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Atlantique,

### 3. Vote du Budget Supplémentaire 2023 (Décision modificative n°1) :

Pierre LATTARD présente le Budget Supplémentaire 2023.

**En recettes de fonctionnement : 1 041 389,46 €**

Il s'agit aujourd'hui de procéder à l'intégration au Budget en recettes de fonctionnement :

➤ *De la subvention octroyée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre du programme d'actions de 2023 pour un montant total de 411 469 € (compte 7478).*

Ces subventions concernent :

Missions Techniciens de rivière : 102 370 € soit un taux de subvention de 50 %,

Travaux PPG : 214 354 € soit un taux de subvention de 50 %,

Acquisition du terrain à Cuq Toulza : 3 788 € soit un taux de subvention de 80 %,  
 Etude zone humide de Cuq Toulza : 2 394 € soit un taux de subvention de 50 %,  
 Animation du SAGE Hers-Mort Girou : 78 400 € soit un taux de subvention de 70 %,  
 Etude de pré localisation des zones humides : 10 163 € soit un taux de subvention de 50 %.

➤ *De l'émission de titres à l'encontre de Toulouse Métropole suite à l'annulation par le Tribunal Administratif des titre émis pour les participations statutaires de 2018, 2019 et 2021 pour un montant de 604 528,46 € (compte 74751)*

Cette dernière opération constitue une opération d'ordre compensée par une inscription en dépense de la même somme au compte 6815. Elle est réalisée à la demande du Service de Gestion Comptable de Toulouse Municipale, comptable du SBHG, en raison d'une prise en charge erronée par le comptable (compte 15711 au lieu de 115721) du mandat émis en 2021 par le SBHG.

*Cette inscription s'équilibre en dépenses par l'annulation des titres sur exercices antérieurs (compte 673)*

➤ *De l'aide octroyée par Vinci Autoroutes dans le cadre de la réalisation des mesures compensatoires pour l'A680 consistant en des travaux préalables d'élagage et de débroussaillage des berges du Girou sur la commune de Verfeil pour un montant total de 25 392 € (compte 7478)*

Cette intervention sera réalisée en régie par l'équipe rivière du SBHG.

## **En dépenses de fonctionnement : 1 041 389,46 €**

➤ *il s'agit ici de procéder au réajustement de certaines lignes budgétaires :*

**Chapitre 011 : 13 775 €**

**611 (prestations de service) : 7 500 €**

**6232 (fêtes et cérémonies) : 2 500 €.**

Cette somme est nécessaire dans le cadre de l'organisation de la cérémonie en l'hommage de Michel BASELGA.

**6251 (voyages et déplacement) : 275 €.**

Concerne la prise en charge partielle à hauteur de 75 % des frais de transport public pour un agent.

**627 (services bancaires et assimilés) : 3 500 €**

Cette somme servira à financer le coût des intérêts en forte augmentation générés dans le cadre de l'utilisation de la ligne de trésorerie. La ligne de trésorerie est à ce jour totalement remboursée.

**Chapitre 012 : 1 000 €**

**6475 (médecine du travail) : 1 000 €**

**Chapitre 66 : 0,01 €**

**66111 (intérêts réglés à l'échéance) : 0,01 €**

**Chapitre 67 : 604 528,46 €**

**673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) : 604 528,46 €**

**Chapitre 68 :**

**6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges : 344 000 €**

***Il est proposé d'augmenter la provision pour gros travaux à hauteur de 344 000 €***

Cette nouvelle provision constituée, le montant de la provision pour gros travaux sera porté à la somme globale de 1 652 614,12 €. Cette somme permettra plus particulièrement de financer l'opération lancée dans le cadre de l'Appel à Projet au droit du lac de Sainte-Foy d'Aigrefeuille.

**Chapitre 022 : dépenses imprévues : 485,99 €**

Compte tenu des dépenses ci-dessus proposées, un autofinancement de 77 600 € par le biais du prélèvement sur recettes de fonctionnement peut être effectué.

**□ En recettes d'investissement (77 600 €) :**

**Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : 77 600 €**

**□ En dépenses d'investissement (77 600 €) :**

**Compte 2135 (installations générales, agencements) : 5 000 €** correspondant à l'aménagement d'un parc à vélos,

**Compte 2313 (constructions) : 22 600 €** correspondant aux travaux nécessaires à la réfection du bassin entourant en partie le bâtiment,

**Compte 2318 (autres immobilisations corporelles) : 50 000 €** correspondant à des travaux à réaliser par le SBHG dans le cadre des mesures compensatoires de l'A69.

***Le budget Supplémentaire 2023 ainsi proposé s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 041 389,46 € et en section d'investissement à la somme de 77 600 €.***

*Adoption à l'Unanimité*

**4. Point sur la mise en place de la GEMAPI :**

Philippe PLANTADE informe que lors de la réunion qui s'est tenue le 28 juin dans les locaux du SICOVAL, a été annoncé le retrait de Toulouse Métropole du SBHG.

Il précise que le retrait devrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 suite à une décision de Toulouse Métropole qui devrait être prise lors du Conseil Métropolitain du mois d'avril 2024.

Pierre GENRE s'interroge sur le motif avancé par Toulouse Métropole pour se retirer.

Pierre LATTARD précise qu'un écart important des attentes des collectivités sur l'exercice de la compétence Prévention des Inondations (PI) n'a pas permis de trouver un accord. Il a été constaté une volonté de travailler sur le PI au niveau de Toulouse Métropole alors que les autres EPCI ont essentiellement une problématique GEMA. Il relève qu'il est urgent pour Toulouse Métropole de se retirer car dans le cas contraire elle ne pourra pas mettre en œuvre ses opérations liées au PAPI. En outre, les collectivités risquent de rencontrer des problèmes de financement de la part d l'Agence de l'Eau en cas de gouvernance non clairement établie.

Marc FERNANDEZ précise que suite aux études réalisées par le SBHG sur Castelginest et Beaupuy, les travaux n'ont pas été effectués. Il espère qu'il n'y aura pas de problème d'ici le retrait sinon il menace de mettre en cause le syndicat.

Robert MEDINA prend la parole pour préciser que l'accord était impossible dès le départ et que malgré les efforts faits par Toulouse Métropole, la volonté était de l'éliminer.

Vincent BOUVIER prend la parole pour insister sur l'urgence qui s'attache à trouver une solution de déblocage et ce, afin de permettre la mise en œuvre des actions inscrites dans le PAPI d'intention mené par TM, plus particulièrement sur le secteur de l'Hers-Aval.

Patrice RENARD formule la proposition de faire approuver les statuts souhaités par les autres EPCI par le Comité Syndical rapidement, Toulouse Métropole sur cette base pourrait décider de son retrait.

Marc FERNANDEZ précise que Toulouse Métropole n'acceptera pas.

## **5. Convention avec l'Association CPIE – TERRES TOULOUSAINES en vue de la poursuite de l'animation scolaire sur le thème de l'Eau :**

Dans le cadre de ses missions en matière de communication et d'animation, le SBHG a mis en place par le biais d'une convention avec l'Association Reflets formalisée en 2011, un dispositif d'animation scolaire en direction des écoles primaires situées sur le territoire de ses collectivités membres.

Cette action de communication qui a recueilli un vif succès s'est traduite par la sensibilisation du jeune public sur le thème de l'eau et plus particulièrement, des milieux aquatiques.

L'association a développé un programme pédagogique « Classes de l'eau à domicile », soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

A l'heure actuelle, l'Association Reflets devenue CPIE-Terres Toulousaines propose d'élargir le champ d'intervention du SBHG aujourd'hui limité aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées.

La présente convention a pour objet de définir la mise en œuvre de cette collaboration afin de :

- Accroître la cohérence et les actions mises en œuvre,
- Mutualiser les moyens techniques et humains,
- Renforcer à travers les deux structures les services apportés au public visé.

Les établissements scolaires concernés se situent sur le territoire d'intervention du SBHG délimité par le sous-bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou.

En vertu de cette nouvelle convention, pour les classes de l'eau concernant les écoles primaires, la participation du SBHG est maintenue à un forfait de 400 € par semaine, quel que soit la durée de la classe de l'eau. Pour les demandes d'interventions ponctuelles en collèges et lycées, le SBHG pourra, en fonction du nombre de demandes, intervenir lors d'une animation de terrain ou en classe. Aucune aide financière ne sera demandée.

### ***Adoption à l'Unanimité***

## **6. Avenant n°11 à la convention de partenariat avec l'association Le Relais pour la mise en place de chantiers d'insertion portant sur le nettoyage et la valorisation des berges de l'Hers et de ses affluents :**

Dans le cadre de ses interventions sur les cours d'eau dont il assure l'entretien, le SBHG a souhaité mettre en place un partenariat avec une association d'insertion.

Ainsi, le SBHG a formalisé aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2012, une convention de partenariat avec l'Association Le Relais.

En effet, ces deux entités entretiennent une vision commune en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de publics rencontrant des difficultés d'accès au marché traditionnel du travail : chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux en leur permettant, grâce à des contrats de travail adaptés, de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette collaboration avec le SBHG va permettre d'intervenir dans le domaine de l'environnement en procédant à une valorisation et une préservation du milieu naturel que constituent les berges des cours d'eau.

Les prestations confiées sont les suivantes :

- Nettoyage du lit et des berges par le ramassage de déchets divers,
- Entretien ponctuel de la ripisylve (élagage, abattage, débroussaillage sélectif),
- Plantations au moyen d'espèces locales,
- Eradication des plantes invasives.

Cette convention prévoit aux termes de son article 8 la formalisation annuelle d'un avenant définissant le volume des prestations confiées à l'Association.

Pour 2023, le montant des prestations s'élève à la somme de TROIS MILLE DEUX CENT QUINZE EUROS (3 215 €) correspondant à 1 semaine à 5 agents.

### ***Adoption à l'Unanimité***

#### **7. Point sur les études et travaux, point sur l'animation du SAGE Hers-Mort Girou :**

Les techniciens procèdent au moyen d'un PowerPoint à la présentation des actions menées depuis le printemps sur le territoire.

#### **8. Questions diverses :**

Pierre GENRE propose d'intégrer au Site Internet une information sur les droits et obligations des propriétaires riverains des cours d'eau.

Danièle SUDRIE suggère l'envoi d'une plaquette informative sur ce sujet, aux communes du bassin versant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

  
Pour le Président,  
Et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**Pierre LATTARD**